

**Global Sanitation Fund
Water Supply & Sanitation Collaborative Council**



Sanitation Sector Status and Gap Analysis:

Mali

Septembre 2009

Mahamadou MAKANGUILE
Ingénieur adduction d'eau et assainissement

Remerciement

Mes remerciements vont à l'attention des organismes et structures ci-dessous :

- Organisation Mondiale pour la Santé (OMS);
- Conseil de Concertation pour l'approvisionnement en Eau et l'Assainissement (WSSCC) ;
- Fond Mondial pour l'Assainissement (GSF) ;
- Water Aid ;
- Direction Nationale de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) ;
- Coalition Nationale de la Campagne Internationale pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène du Mali (CN-CIEPA Mali/ WASH – Mali)

La DNACPN élabore les politiques et programmes pour rendre l'assainissement effectif et durable tant au niveau national qu'international, et l'appui technique et financier est assuré par les autres partenaires.

Nous osons croire que la conjugaison des efforts de tous ces acteurs contribuera au développement du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| RESUME | 5 |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS | 8 |
| 1 LE CONTEXTE PAYS | 9 |
| 2 ÉTAT DES DONNEES SUR L'ASSAINISSEMENT | 11 |
| 2.1 LA GESTION DES DECHETS LIQUIDES..... | 11 |
| 2.2 LA GESTION DES DECHETS SOLIDES | 11 |
| 2.3 LA GESTION DES DECHETS SPECIAUX..... | 12 |
| 2.4 LA GESTION DES EAUX PLUVIALES..... | 12 |
| 2.5 L'ÉDUCATION A L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT | 12 |
| 2.6 ORIENTATION AUX PLANS NORMATIFS, REGLEMENTAIRES ET TECHNOLOGIQUES | 13 |
| 2.7 CADRE INSTITUTIONNEL | 13 |
| 2.8 CONSEQUENCES DE LA MAUVAISE GESTION DES DECHETS | 13 |
| 2.9 SUR LE PLAN SANITAIRE..... | 14 |
| 2.10 SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL | 14 |
| 3 POLITIQUES NATIONALES D'ASSAINISSEMENT DU MALI | 14 |
| 3.1 CHAMPS D'APPLICATION | 15 |
| 3.2 FONDEMENTS DE LA PNA | 15 |
| 3.3 OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES..... | 15 |
| 3.4 PRINCIPES D'INTERVENTION..... | 15 |
| 3.5 RENFORCEMENT DES CAPACITES..... | 16 |
| 3.6 QUELQUES RESULTATS ATTENDUS..... | 16 |
| 3.7 LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNA | 17 |
| 4 ORGANISATION DU SECTEUR | 17 |
| 4.1 REPARTITION DES RESPONSABILITES | 18 |
| 4.1.1. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS | 19 |
| 4.1.2. COLLECTIVITES TERRITORIALES..... | 19 |
| 4.1.3. SECTEUR PRIVE ET LES ONG | 19 |
| 4.1.4. LES BENEFICIAIRES | 20 |
| 4.1.5. LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE ET DE FORMATION..... | 20 |
| 4.1.6. ORGANES DE PILOTAGE ET DE COORDINATION..... | 20 |
| 5 FINANCEMENT DU SECTEUR | 21 |
| 6 PRINCIPALES CONTRAINTES ET OPPORTUNITES DU GSF | 23 |
| 6.1 LES PRINCIPALES CONTRAINTES SONT LES SUIVANTES..... | 24 |
| 6.2 LES PRINCIPALES OPPORTUNITES..... | 25 |
| 7 LES LACUNES DANS LES CONNAISSANCES | 26 |
| 8 RECOMMANDATIONS | 29 |
| BIBLIOGRAPHIE | 30 |
| ANNEXES | 31 |
| 1 BUDGET PLAN D'ACTION DE L'AXE: AMELIORATION DU CADRE DE VIE | 31 |
| 2 BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT | 31 |
| 3 RECAPITULATIF BUDGETS 2006, 2007ET INSCRIPTIONS 2009..... | 31 |
| 4 PLAN D'ACTION DU MALI – AFRICASAN +5 POUR 2008-2010..... | 31 |
| 5 PV DE LA CONSULTATION AVEC LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE CN-CIEPA MALI/WASH-MALI | 31 |
| 6 TDR..... | 31 |
| 7 LA POLITIQUE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT | 31 |
| 8 STRATEGIE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES | 31 |

| | | |
|----|---|-----------|
| 9 | STRATEGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES | 31 |
| 10 | STRATEGIE DE GESTION DES DECHETS LIQUIDES..... | 31 |
| 11 | STRATEGIE DE GESTION DES DECHETS SPECIAUX | 31 |
| 12 | STRATEGIE DE TRANSFERT DE COMPETENCE..... | 31 |

Résumé

Le contexte pays

L'état actuel des progrès dans le domaine de l'assainissement se caractérise entre autres par la mise en œuvre de la politique Nationale de l'assainissement adoptée le 28 janvier 2009 et le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 adoptée par le gouvernement le 20 décembre 2006 au terme de consultations avec les partenaires et la société civile. Au Mali il a été enregistré 280 cas de ver de Guinée dans 79 villages en 2006, contre 594 cas dans 130 villages en 2005, Quant au Choléra, la saison épidémique 2007 a été caractérisée par une accalmie. Quatre (4) cas suspects dont 1 cas suivi de décès dans le district sanitaire de Youwarou dans la région de Mopti et 3 cas, 0 décès dans le district sanitaire de Kayes.

État des données sur l'assainissement

Le constat général est celui de l'insuffisance notoire d'infrastructures et de la faiblesse de la filière d'évacuation et de traitement, que ce soit en milieu urbain ou rural.

L'Enquête Démographie et Santé (EDS IV) datant de 2006 indique que 33% de la population disposaient de système d'assainissement adéquat en milieu urbain et seulement 9% en milieu rural alors que, 56% des ménages maliens disposent d'une source améliorée ou protégée d'approvisionnement en eau potable.

Le tout-à-l'égout n'existe que dans la capitale avec une longueur de 27 km desservant moins.

En ville, la collecte et l'évacuation des eaux de ruissellement se font par un réseau de caniveaux et de collecteurs à ciel ouvert. Elles sont rendues difficiles par l'occupation anarchique de l'espace et par l'utilisation du réseau à d'autres fins. L'entretien n'est pas régulier : il n'intervient en général qu'à la veille des premières pluies. Les conséquences sont sanitaires et environnementales.

Résumé de la politique nationale d'assainissement du Mali

Pour relever le défi de l'assainissement, il faut disposer d'une vision qui puisse mobiliser tous les acteurs, mettre en cohérence des actions jusqu'à présent disparates et augmenter le niveau de priorité politique accordée au sous secteur. Ce sont toutes ces raisons qui justifient l'existence d'une politique nationale.

La Politique Nationale de l'Assainissement prend en compte les 3 maillons de la gestion des déchets qui sont : Collecte des déchets ; évacuation ; et le traitement dans le Contexte de la décentralisation et avec l'implication des populations, du secteur privé et de la société civile.

Organisation du secteur

L'organisation du secteur passe par les étapes suivantes : Adopter une approche programme. Plusieurs acteurs interviennent à ce niveau l'État à travers ses structures dont les plus concerné sont : le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, le Ministère de l'Énergie et de l'Eau, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et les autres qui sont : Partenaires Techniques et Financiers , Collectivités territoriales, Secteur privé et les ONG, les Bénéficiaires, les Institutions de recherche et de formation, Organes de pilotage et de coordination

Financement du secteur

Il revient à la commune de définir les niveaux de taxes et de tarifs acceptables pour la collectivité (ramassage des ordures, mise en décharge, évacuation des boues de vidange etc.), et de délibérer sur l'affectation de son budget « assainissement ».

Au delà de cela, la PNA préconise la création d'une redevance assainissement (liquide et solide) pour garantir la pérennité des ouvrages et équipements.

- Investissements lourds : subventions de l'État et des bailleurs aux Communes
- Les communes ont des difficultés à prendre en charge les investissements lourds que nécessite le développement du service public d'assainissement (centres d'enfouissement, réseaux de collecte, stations de traitement des boues de vidange, etc.).
- Les communes devront donc faire appel à l'État et aux partenaires financiers extérieurs de la coopération multilatérale, bilatérale et décentralisée.
- Assainissement autonome : subventions aux ménages
- Lignes de financement spécifiques assainissement mises en place pour les collectivités dans le cadre d'instruments qui existent déjà (ex. ANICT), avec conditions d'éligibilité (PSA, contribution à l'investissement, etc.).

Principales contraintes et opportunités du GSF

Les chevauchements de responsabilités, conduisant, entre autres, à des conflits de compétences;

- l'inexistence des services techniques municipaux dans beaucoup de communes
- l'insuffisance de textes législatifs, réglementaires et normatifs spécifiques aux déchets spéciaux.
- le faible niveau de financement des infrastructures de base, le faible revenu des populations, les difficultés de recouvrement des prêts fragilisent ce domaine.
- Faiblesse des moyens et coût élevé des collecteurs et caniveaux;
- l'insuffisance de cadres de concertation entre les intervenants de l'assainissement
- lisibilité insuffisante dans le transfert des ressources financières du budget d'État vers les budgets des collectivités;
- L'existence de GIE expérimentés, d'une Politique Nationale de l'Assainissement et d'une volonté politique nationale favorable à la gestion des déchets spéciaux;
-

L'existence d'une gamme variée de technologies appropriées

Les lacunes dans les connaissances :

Malgré les efforts entrepris par le gouvernement du Mali et ses partenaires, l'analyse du cadre de vie a montré que la situation reste très préoccupante. On note entre autres :

- L'absence d'un état de référence en matière d'assainissement ;
- Insuffisance de moyens logistiques et financiers pour assurer la collecte et le traitement des informations de la base de données récemment élaborée ;
- L'absence d'études de catégorisation des déchets ;
- Insuffisance de formation continue du personnel des structures centrales et déconcentrées de l'État, du personnel des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé ;
- Prise en compte insuffisante de l'assainissement dans le domaine de la recherche ;

Recommandations

Il faudra des actions suivantes :

- Mettre en place les infrastructures de base
- Développer l'assainissement individuel aux conditions de coût minimales
- Développer un lien fort entre assainissement Santé et hygiène et pauvreté.
- Élaborer une Politique Nationale de Contrôle des Pollutions et des Nuisances
- Réadapter le dispositif institutionnel

Liste des Sigles et abréviations

| | |
|-------------|---|
| AEPA-MR | Alimentation en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural |
| AFD | Agence Française pour le Développement |
| AMADER | Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et de l'Électrification Rurale |
| ATPC | Assainissement Total Piloté par les Communautés |
| BPO | Budget Programme par Objectif |
| CAPEA | Coordination des Acteurs Privée de l'Eau et l'Assainissement |
| CC-PASP | Cellule de Coordination du Programme Africain Relatif aux Stocks de Pesticides Obsolètes |
| CDMT | Cadre de Dépense à Moyen Terme |
| CFC | Chlorofluorocarbone |
| CREPA | Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement |
| CSAR | Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisés |
| CSCoM | Centre de santé communautaire |
| CSRef | Centre de santé de référence |
| DNACPN | Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances |
| DNH | Direction Nationale de l'Hydraulique |
| DNS | Direction Nationale de la Santé |
| ECICA | École Centrale pour l'Industrie le Commerce et l'Administration |
| EIES | Étude d'Impact Environnemental et Social |
| ENI | École Nationale des Ingénieurs |
| FEM | Fonds Mondial pour l'Environnement |
| GIE | Groupement d'Intérêt Économique |
| IPR | Institut Polytechnique Rural |
| IFRA | Institut de Formation et de Recherche Appliquée |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PASAM | Programme d'Appui au Secteur Agricole au Mali |
| PASEPARE | Programme d'Appui aux Secteurs de l'Eau Potable, de l'Assainissement et des Ressources en Eau |
| PASAOP | Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes |
| PASP | Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes |
| PCB | Polychlorobiphényle |
| PCT | Polychlorotriphényles |
| PSA | Plan Stratégique d'Assainissement |
| PROSEA | Programme Sectoriel Eau et Assainissement |
| PTF | Partenaire Technique et Financier |
| STP /CIGQE | Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| VIH/SIDA | Virus d'Immuno - déficience / Syndrome d'immunodéficience acquise |
| WSSCC | Conseil de Concertation pour l'approvisionnement en Eau et l'Assainissement |
| WASH – Mali | Coalition Nationale de la Campagne Internationale pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène du Mali |

1 Le Context Pays

Le Mali, vaste pays continental au cœur de l'Afrique de l'Ouest, est situé entre les 10° et 25° de latitude Nord et entre les 4° de longitude Est et 12° de longitude Ouest. Il couvre une superficie de 1 241 238 km². Le relief est caractérisé par la prédominance de plateaux gréseux constitués du Plateau Mandingue, le climat est tropical sec et comprend quatre zones bioclimatiques. Il connaît l'alternance de deux saisons : une saison sèche dont la durée varie de neuf mois au Nord (octobre à juin) à six mois au Sud (novembre à avril) et une saison humide ou hivernage, de mai à octobre au Sud, de juillet à septembre au Nord avec des intersaisons plus ou moins marquées correspondant à des mois «ni pluvieux, ni secs».

L'état actuel des progrès dans le domaine de l'assainissement se caractérise entre autres par la mise en œuvre de la politique Nationale de l'assainissement adoptée le 28 janvier 2009 et le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 adoptée par le gouvernement le 20 décembre 2006 au terme de consultations avec les partenaires et la société civile.

L'évaluation des performances dans le domaine de l'environnement, donne un aperçu des progrès dans la mise en œuvre du forum national sur l'environnement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La population du Mali a été estimée selon l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM, 2006) à 12,3 millions d'habitants. La répartition régionale de la population est très inégale : les trois régions (Sikasso, Ségou et Koulikoro) situées au sud abritent 51,7% de la population totale. Le District de Bamako (10,1%) est presque aussi peuplé que la région de Kayes (12,8%).

Le Mali est un pays peu urbanisé : 68,3% de la population vit en milieu rural contre 31,7% en milieu urbain (Source : ELIM 2006, DNSI); le taux de mortalité infantile est de 118 décès sur 1.000 naissances.

Le nombre de Centres de Santé Communautaires (CSCOM) et de Centres de Santé d'Arrondissement Revitalisés (CSAR) est passé de 490 en 2000 à 785 en 2006, soit une progression de 60,2%. Ceci montre une amélioration de l'accessibilité aux structures de santé de base qui passe de 36% de la population à moins de 5 km d'une structure sanitaire de base à 51% pour la même période 2000-2006.

Le taux de couverture des consultations prénatales est passé de 75% en 2005 à 76% en 2006, contre 54% en 2002. Sur la même période, le taux d'accouchement assistés est passé de 53% à 55%, contre 40% en 2002. Concernant la mise en œuvre de la gratuité de la césarienne, 18.000 kits de césarienne ont été livrés en total aux Centres de Santé de Référence et aux hôpitaux au cours de l'année 2006.

En 2007 les affections les plus fréquentes ont été : Le paludisme, nous avons enregistré 1 291 853 de cas dont 238 324 cas de paludisme grave (soit 18% des cas de paludisme). Le Paludisme représente la première cause de consultation avec 37,52% de l'ensemble des cas. (Source SLIS 2007).

Selon l'indicateur de développement humain (IDH 2007), le Mali est un des pays les moins développés au monde. Or le lien entre pauvreté et manque d'assainissement est toujours très étroit, puisque ni la population ni les pouvoirs publics ne peuvent dépenser de manière conséquente en faveur de ce secteur rarement prioritaire.

Par rapport au Paludisme grave, l'incidence nationale est de 19,37‰. Elle est plus élevée dans la région de Sikasso (30,48 ‰) et plus faible à Kidal (2,34‰). Les IRA basses représentent la deuxième cause de consultation avec 320 010 cas soit 9,30% de l'ensemble des cas. Nous avons enregistré 185 038 cas de diarrhées infectieuses (hors choléra) soit 5,38% de l'ensemble des cas. Elles constituent la troisième cause de consultation. La quatrième cause de consultation a été les plaies, traumatisme (hors accident de la voie publique) avec 155 078 cas soit 4,50% de l'ensemble des cas. Les IRA hautes (130 709 cas) constituent la cinquième cause soit 3,80% de l'ensemble des cas. En 2007 la tranche d'âge de 25ans et plus compte plus d'épisodes (1 097 629) soit 31,88% suivi des 1 – 4 ans (618 376) soit 17,97% et les 15-24 ans (618 171) soit 17,96%.(source SLIS 2007).

Par rapport à la diarrhée en 2007 l'incidence nationale est de 15,04‰. La région de Kayes a la plus élevée (19,18‰) et la plus faible à Kidal (8,36‰). Nous remarquons que la tranche d'âge de moins de 5 ans est la plus vulnérable.

Au Mali il a été enregistré 280 cas de ver de Guinée dans 79 villages en 2006, contre 594 cas dans 130 villages en 2005, une baisse de 53% des cas. Le taux d'isolement est de 86% en 2006 contre 74% en 2005. Cette diminution du nombre de cas s'explique par la qualité des interventions menées dans les districts de Douentza et Ansongo en riposte à la flambée de 2005. La création et la réhabilitation de points d'eau dans les régions endémiques ont également contribué à la réduction du nombre de cas. Les 20 villages prioritaires du Mali sont localisés dans trois districts sanitaires : 12 dans le district de Gao, 6 dans celui d'Ansongo et 2 à Mopti. Ces 20 villages ont notifié 174 des 280 cas du pays en 2006, soit 62% des cas notifiés avec un taux d'isolement de 86%. Dans les villages d'endémie, la couverture en filtre à ficelles est de 100% ; au total 52.500 filtres à ficelle, 39.881 pailles filtre et 12.403 tamis ont été distribués. L'abatte a été appliqué dans 92% des villages d'endémie en 2006 contre 69% en 2005.

Quant au Choléra, la saison épidémique 2007 a été caractérisée par une accalmie. Quatre (4) cas suspects dont 1 cas suivi de décès dans le district sanitaire de Youwarou dans la région de Mopti et 3 cas, 0 décès dans le district sanitaire de Kayes. Tous ces cas se sont révélés négatifs à l'examen de laboratoire.

Aussi, durant la même période, 977 cas de méningite dont 48 décès ont été enregistrés en 2007 ; (TL = 4,91%). Cette année excepté les épidémies localisées aux aires sanitaires aucun district sanitaire n'a atteint le seuil épidémique. Les aires de santé Diou (Kadiolo) et Zangasso (Koutiala) ont enregistré des épidémies localisées. La commune II du district de Bamako a atteint le seuil d'alerte au cours des semaines 13(9 cas), 15 (12 cas) et 16 (12 cas). Le plus grand nombre de cas 343 dont 4 décès a été enregistré dans le District de Bamako et la région de Kidal n'a enregistré aucun cas. La plus forte létalité a été enregistrée dans la région de Tombouctou (14,3%), tandis que les régions de Kidal et Gao n'ont enregistré aucun décès. Enfin, 7 cas de diarrhées rouges (suspicion de shigellose) non suivis de décès ont été enregistrés dont 4 cas à Bamako et un cas dans les régions de Sikasso, Mopti et Tombouctou.

Grâce à la gratuité du traitement du VIH/SIDA de 2005 à 2006, le nombre de patients traités et suivis sous ARV est passé de 6.500 à 11.508, soit une augmentation de 77,0%, le nombre de CCDV (Centre de Conseil de Dépistage Volontaire et anonyme du VIH/SIDA) de 102 à 116, soit une augmentation de 13,7%.

2 État des données sur l'assainissement

Le constat général est celui de l'insuffisance notoire d'infrastructures et de la faiblesse de la filière d'évacuation et de traitement, que ce soit en milieu urbain ou rural.

2.1 La gestion des déchets liquides

Les chiffres fiables les plus récents concernant l'accès des ménages à l'assainissement liquide sont ceux de l'Enquête Démographie et Santé (EDS IV) datant de 2006. Ils indiquent que 33% de la population disposaient de système d'assainissement adéquat en milieu urbain et seulement 9% en milieu rural alors que, 56% des ménages maliens disposent d'une source améliorée ou protégée d'approvisionnement en eau potable. Ces chiffres sont peu susceptibles d'avoir évolué significativement ; une baisse du taux de couverture est toutefois rendue possible par l'accroissement démographique. L'atteinte de la cible 7 des OMD nécessiterait l'équipement de plus d'un million de personnes par an, une perspective peu réaliste à moins d'une volonté politique encore plus forte assortie d'un accroissement considérable et rapide des investissements dans le secteur.

L'écrasante majorité de la population ayant un accès à l'assainissement dispose d'un assainissement autonome, même dans les grandes villes. Pour le traitement des boues de vidange, il n'existe que deux stations non fonctionnelles à Bamako. En milieu urbain et périurbain les boues de vidange sont déversées soit dans la nature soit dans les champs sans traitement préalable. Les eaux usées domestiques sont déversées dans la cour, la rue ou le caniveau. En milieu rural, compte tenu du faible accès à l'assainissement, la défécation dans la nature est la plus répandue.

Les eaux résiduaires d'origine artisanale et industrielle sont en général déversées dans les caniveaux et les cours d'eau, sans traitement préalable.

Le tout-à-l'égout n'existe que dans la capitale avec une longueur de 27 km desservant moins de 1% des Bamakois (et ce chiffre est en baisse puisque la population augmente sans cesse tandis que le réseau devient de plus en plus vétuste). Le fleuve Niger constitue son exutoire. Quelques mini-égouts (Bakodjicoroni, hyppodrome, Sogoniko, Banconi, Badallabougou, Mopti, Djenné et Tombouctou etc. ...) environs 46 km ont été construits depuis le début des années 2000, dont la plupart à Bamako.

2.2 La gestion des déchets solides

En ce qui concerne les déchets solides, quelque soit leur provenance, les infrastructures manquent cruellement : même à Bamako 40% déchets n'est ni ramassée ni traitée. Il n'existe de dépôts de transit autorisés que dans quelques grandes villes mais la majorité des ordures pré-collectées par les GIE ou les ménages finissent dans des dépôts anarchiques, dans les caniveaux à ciel ouvert ou dans les cours d'eau. En milieu rural, elles s'entassent aux abords des concessions dans des terrains vagues avant d'être répandues sur les champs à l'approche de l'hivernage.

Il n'y a pour l'instant qu'un seul centre d'enfouissement technique (CET) au Mali (dans la ville de Sikasso), un site pour Bamako est en début de réalisation. La valorisation des déchets organiques et le recyclage des ordures sont des activités très peu développées.

2.3 La gestion des déchets spéciaux

Les déchets biomédicaux, pesticides, polychlorobiphényles et polychlorotriphényles (PCB/PCT) font l'objet d'un contrôle attentif : ces déchets dangereux sont inventoriés, leur production est relativement bien connue et leur élimination écologique est soit effective soit en cours. On estime cependant que les quantités croissantes d'engrais et de pesticides, employés notamment pour les cultures d'exportation, seraient à l'origine de nombreuses pollutions des sols et des ressources en eau. Lorsqu'ils sont mal utilisés, ils peuvent être à l'origine d'intoxications humaines ou animales.

La surveillance, le traitement et l'élimination des autres types de déchets spéciaux est beaucoup plus aléatoire et approximative, voire inexistante. Les données sur chaque filière et les équipements nécessaires sont trop rares.

2.4 La gestion des eaux pluviales

En ville, la collecte et l'évacuation des eaux de ruissellement se font par un réseau de caniveaux et de collecteurs à ciel ouvert. Elles sont rendues difficiles par l'occupation anarchique de l'espace et par l'utilisation du réseau à d'autres fins : rejet des eaux usées domestiques et industrielles, dépotoirs d'ordures et de boues de vidange, et parfois même lieux de défécation. Cela entraîne l'obstruction ou la disparition du réseau, la stagnation des eaux et des ordures vectrices de maladies, et cause parfois des inondations. L'entretien n'est pas régulier : il n'intervient en général qu'à la veille des premières pluies. Les conséquences sont sanitaires et environnementales.

Dans la plupart des zones semi urbaines et rurales, le système d'évacuation des eaux pluviales est inexistant. Quand il existe, il est construit de telle façon que l'eau de pluie s'écoule directement de la rue vers les caniveaux. Dans le cas des rues bitumées, cette évacuation s'effectue assez bien. Cependant, la plupart des rues sont en terre (ou sablonneuses au Nord du pays) et ont une très faible pente transversale, ce qui favorise là encore le comblement des ouvrages.

Le captage des eaux pluviales continue d'être pratiqué en milieu rural mais aussi en milieu urbain, surtout dans les quartiers défavorisés. Les eaux pluviales qui ruissellent sur les toits sont récupérées sans traitement adéquat pour les besoins domestiques.

2.5 L'éducation à l'hygiène et l'assainissement

Une éducation de base à l'hygiène et l'assainissement est dispensée dans de nombreuses écoles, mais elle a besoin d'être généralisée. Au niveau secondaire les techniciens supérieurs en hygiène et assainissement sont formés. Au niveau universitaire, des modules de formation existent, mais il n'existe pas de cursus spécifique en génie sanitaire, qui permettrait d'aborder l'assainissement dans toutes ses dimensions. Enfin, le lien entre ces formations et le marché du travail a besoin d'être renforcé.

Les campagnes d'information, d'éducation et de communication autour de l'assainissement en direction des populations sont faites par les services techniques et les ONG nationales et internationales.

Ces programmes de sensibilisation ont toutefois une envergure trop limitée ; leur impact de long terme sur le comportement et l'investissement des ménages se fait peu sentir.

2.6 Orientation aux plans normatifs, réglementaires et technologiques

Nouvelle approche privilégiée par WaterAid : ATPC « assainissement total piloté par la communauté », ne plus décider à la place des populations, mais renforcer le processus de formation/accompagnement et laisser la population décider, en connaissance des causes. Permettre à la population de faire un choix par rapport à la présentation de toutes les formes d'assainissement possibles.

Sa Méthode consiste à former des hygiénistes, à identifier et former des maçons locaux, en collaboration avec des, ONG locales de mise en œuvre.

Aussi, dans le cadre du même programme Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC), la DNACPN en rapport avec l'UNICEF compte conduire une étude pour fixer les normes, sur les équipements et infrastructures de gestion des latrines et réglementer le secteur qui n'a pas de norme.

Par contre il existe des normes de rejet pour les eaux usées.

2.7 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel se caractérise par la multiplicité des acteurs intervenant directement ou indirectement dans le domaine de l'assainissement, et par un processus de décentralisation en cours mais qui demande encore à être poursuivi et perfectionné.

La concertation entre les acteurs listés ci-dessous est faible. Cette situation traduit l'approche verticale pratiquée au niveau des stratégies, programmes et projets d'assainissement (pour la plupart partiels et sectoriels), au détriment d'une approche horizontale.

Malgré l'abondance des textes, on peut relever les constats suivants :

- une insuffisance notoire des textes d'application appropriés et/ou
- une difficulté de les appliquer ;
- un manque de cohérence entre les textes édictés par les différents départements ministériels ;
- une certaine confusion dans la définition des autorités compétentes, la responsabilité du contrôle relevant très souvent de plusieurs départements ministériels à la fois sans qu'il y ait des mécanismes de concertation ;
- les textes s'ils existent, sont méconnus du public ;
- absence de textes de transfert fixant le détail des compétences ;
- non transfert concomitant des ressources ;
- faible niveau de déconcentration des services techniques de l'assainissement;
- faible exercice de la tutelle ;
- manque d'outils méthodologiques et de gestion de compétences transférées.

Le rôle et responsabilité des acteurs clés sont définis dans la politique Nationale

2.8 Conséquences de la mauvaise gestion des déchets

Le déversement incontrôlé des déchets urbains dans les plans d'eau, sur les champs, la pullulation des dépôts anarchiques, la mauvaise conception et construction des ouvrages d'assainissement sont autant de causes de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines.

Cette mauvaise gestion des déchets a des conséquences néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine : prolifération des vecteurs (mouches, moustiques, cafards, etc.) l'augmentation des gaz suite au brûlage des déchets contribuent à l'élévation des affections

des maladies. Par exemple l'incidence nationale du palu est de 19,37%, aussi il a été enregistré 280 cas de ver de Guinée dans 79 villages en 2006, contre 594 cas dans 130 villages en 2005, une baisse de 53% des cas.

2.9 Sur le plan sanitaire

L'insuffisance quasi générale des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées accentue l'importance des maladies liées au péril fécal. Les matières fécales contaminent par des apports massifs les eaux usées domestiques, urbaines, industrielles qui elles mêmes contamineront les sources, les rivières, les points d'approvisionnement en eau potable, les rizières ou les cultures maraîchères, etc.

Cette pollution constitue à la fois un ensemencement du milieu qui permettra d'entamer les processus d'épuration et représente un risque sanitaire sérieux pour l'homme et les animaux. Selon l'OMS, 80 à 85 % des maladies ont un lien étroit avec l'insuffisance d'assainissement en Afrique intertropicale. La plus part des personnes affectées ou décédées par maladies le sont suite à une maladie d'origine hydrique ou associée à un vecteur hydrique. Les principales maladies sont : la typhoïde, le paludisme, les hépatites, le typhus, le choléra, les dermatoses, maladies gastro-intestinales, etc.

2.10 Sur le plan environnemental

Le déversement des eaux usées sans traitement dans les milieux récepteurs constitue le facteur le plus important de pollution des eaux souterraines et des eaux de surface : destruction des frayères, colmatage du lit des cours d'eau, obstruction des branchies des poissons, diminution de la diversité de la faune et de la flore aquatiques. Il faut noter que les métaux lourds contenus dans les effluents urbains et industriels agissent de façon inhibitrice ou nuisible sur les micro-organismes épurateurs. .

A cause de la mauvaise gestion des eaux usées, la pollution de la nappe phréatique à Bamako commence à atteindre des seuils inquiétants. Les résultats d'une étude sur l'état de la pollution des eaux souterraines du District de Bamako, effectuée en 1995 par le Centre de Recherches pour le Développement International en collaboration avec l'École Nationale d'Ingénieurs de Bamako sur 30 puits est plus que révélateur : la teneur en nitrites dans les puits à Bozola est de 2,23 mg/litre alors que la norme admise est de 0,10 mg/litre, celle des nitrates à Niaréla est de 145,2 mg/litre pour une norme de 10 mg/litre. Ces exemples démontrent à suffisance que les eaux au niveau de ces 2 quartiers sont impropres à la consommation.

3 Politiques nationales d'assainissement du Mali

L'assainissement est caractérisé par l'insuffisance notoire en équipements et infrastructures de gestion des déchets solides et liquides. "Le manque d'assainissement tue et entrave le développement économique du Mali. C'est donc une double catastrophe, à la fois sanitaire et économique".

Pour relever le défi de l'assainissement, il faut disposer d'une vision qui puisse mobiliser tous les acteurs, mettre en cohérence des actions jusqu'à présent disparates et augmenter le niveau de priorité politique accordée au sous secteur. Ce sont toutes ces raisons qui justifient l'existence d'une politique nationale. Les conséquences de cette situation se chiffrent en

centaines de décès par an, en milliers de journées de travail perdues et en millions de Francs CFA engagés chaque année par les ménages en dépenses de santé;

Les autorités du Mali, à travers la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN), ont élaboré un document dénommé: Politique Nationale de l'Assainissement (PNA) avec cinq (05) stratégies sous sectorielles.

Le document de la Politique Nationale d'Assainissement est structuré comme suit :

3.1 Champs d'application

Les points constituant le champ d'application de la PNA sont les suivants:

- Eaux pluviales : les eaux de ruissellement ;
- Déchets solides: ordures ménagères, déchets industriels banals, ferraille
- Déchets liquides : les eaux usées des ménages et des activités économiques
- Déchets spéciaux : des hôpitaux et industrie polluantes ;
- Éducation à l'hygiène.

3.2 Fondements de la PNA

La Politique Nationale de l'Assainissement prend en compte les 3 maillons de la gestion des déchets qui sont : Collecte des déchets ; évacuation ; et le traitement dans le Contexte de la décentralisation et avec l'implication des populations, du secteur privé et de la société civile.

3.3 Objectifs globaux et spécifiques

Les objectifs de la PNA visent à:

- Améliorer l'accès au service public de l'assainissement (liquide, solide, pluvial) de manière durable (sur le plan financier et sur le plan environnemental) au niveau local ;
- Harmoniser les approches et interventions des différents acteurs intervenant dans la gestion des déchets liquides, solides, spéciaux et des eaux pluviales ;
- Fédérer les énergies publiques et privées ;
- Augmenter les financements disponibles pour le secteur.

3.4 Principes d'intervention

Ses principes d'action sont:

- Principe pollueur - payeur
- Principe équité et égalité
- Internalisation des coûts de protection de l'environnement
- Principes de prévention et de précaution.

Sa mise en œuvre est effective par:

- Principe de subsidiarité (renforcer la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales)
- Respecter les capacités financières des collectivités territoriales
- Approche par la demande

Par cette approche la réalisation des infrastructures et équipement d'assainissement est conditionnée à l'expression des besoins réels formulés par les populations en connaissance de leurs conditions de participation et des exigences pour assurer les charges récurrentes

Sa mise en œuvre se fait par étapes, la première par l'information systématique et généralisée des populations sur les conditions techniques et financière indispensable à la réalisation de chaque types d'ouvrages ; la seconde par le recensement des besoins exprimés et matérialisés par des demandes signées ; et la troisième par la vérification des pertinences des demandes et la prise en charge. A cela s'ajoute le traitement des cas particuliers des demandes non formulées.

Associer eau potable, assainissement et éducation à l'hygiène

Choix technologiques réalistes.

3.5 Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités se fait par l'amélioration de l'offre éducative concernant l'assainissement (formation d'ingénieurs, techniciens, sociologues, financiers, etc.) ;

L'amélioration de l'offre en matière de formation continue (théorique et pratique) et qualifiante (spécialisée) ; l'équipement en matériels ; et l'élaboration et diffusion d'outils pratiques.

3.6 Quelques résultats attendus

- **Eaux pluviales :**
 - Plans stratégiques eaux pluviales dans 100% des villes en 2010 et 50% dans les petits centres avant 2015
- **Déchets solides :**
 - 80% des ménages des centres urbains et 50% des ménages des petits centres ont leurs ordures ménagères collectées et évacuées au moins une fois par semaine avant 2015
 - Dépôt et traitement dans 100% des grandes villes (population >50 000 hab.) en 2025
- **Déchets liquides :**
 - Taux de couverture moyen de l'assainissement domestique: 50% en 2015, 80% en 2025 (90% en urbain, 50% en rural)
 - Station de traitement des boues de vidange dans 100% des grandes villes en 2015
 - Effluents industriels (pré-)traités pour plus de 50% des industries polluantes recensées en 2015, pour 100% en 2025.
- **Déchets spéciaux :**
 - Déchets biomédicaux traités dans 80% des centres médicaux avant 2015
- Huiles usagées, déchets plastiques, piles, Polychlorobiphényles (PCB) et Polychlorotriphényl (PCT), déchets électroniques, électroménagers, chimiques, et solvants collectés et traités dans 50% des centres urbains en 2015.
- **Hygiène :**
 - 100% des projets eau intègrent une composante assainissement et hygiène d'ici 2015.

3.7 La mise en œuvre de la PNA

La mise en œuvre de la PNA se fera suivant les dispositifs suivants : **Dispositif de suivi évaluation**

- Suivi de la mise en œuvre PNA par les comités de suivi au niveau national, régional, cercle et communal
- Rapport de suivi évaluation publié tous les 2 ans après validation du comité national de suivi
- Suivi du secteur de l'assainissement : Enquête Nationale Assainissement et Pollution (ENAP) tous les 5 ans
- Coordination par la CPS du Ministère en charge de l'assainissement (en lien avec les CPS des ministères chargés de l'Eau, de la Santé et de l'Éducation).

Coordination des acteurs :

Coordination des principaux acteurs concernés au travers du Ministère en charge de l'Assainissement par:

- l'échange d'information,
- la diffusion des textes juridiques et politiques
- l'organisation de concertations périodiques
- la coordination de la programmation intersectorielle.

Éducation et appui conseil :

- Les structures en charge de l'éducation doivent bénéficier d'un appui conseil pour:
 - fournir une recherche scientifique de qualité
 - contribuer au changement de comportement
- L'administration publique aidera au renforcement des capacités des entreprises privées, des collectivités territoriales et des groupements de populations à travers:
 - des formations
 - la création d'un site web.

4 Organisation du secteur

L'organisation du secteur passe par les étapes suivantes.

Adopter une approche programme pour :

- Mieux utiliser les fonds publics
- Comblent les inégalités géographiques

S'appuyer sur les services déconcentrés de l'État. Les services déconcentrés de l'État (et notamment ceux des ministères en charge de l'eau, de la santé et de l'environnement) doivent coordonner localement leurs activités pour mieux appuyer les collectivités territoriales et notamment les communes. De par leur proximité avec les collectivités territoriales, les services déconcentrés ont un rôle clef à jouer dans la fonction d'appui conseil et de contrôle de la qualité du service public de l'assainissement

Dégager l'État de ses fonctions opérationnelles, favoriser les partenariats public-privé. L'État doit se désengager de l'opérationnel comme la mise en œuvre des projets d'investissements ou l'exploitation d'infrastructures (réseaux d'assainissement, usines de traitement des eaux usées, CET, etc.). Conformément aux principes de la décentralisation, les services de l'État doivent se repositionner dans une nouvelle fonction d'appui aux collectivités territoriales

- Implication et participation de tous les acteurs (également ONG et secteur privé)

- Renforcer la coordination sectorielle

Les nombreuses institutions intervenant dans le secteur de l'assainissement rendent nécessaire la mise en place d'une structure de coordination. Le rôle de chef de file est confié au Ministère en charge de l'assainissement et à la DNACPN. L'approche programme peut constituer un bon support pour cette coordination.

- Renforcer les capacités des acteurs

Le renforcement des capacités des acteurs est un des piliers de la PNA. Il s'agit de développer les ressources humaines du secteur, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les communes sont les premières concernées, puisque les moyens qu'elles peuvent actuellement mobiliser dans le cadre de la décentralisation sont très insuffisants. Les services centraux et déconcentrés de l'État, dont les missions sont redéfinies par la politique nationale, devront également être visés par le renforcement des capacités, ainsi que, les acteurs privés et associatifs.

La mise en œuvre de ce principe est un engagement à long terme du secteur, dont les effets ne se feront sentir qu'après plusieurs années de persévérance.

- Suivre les performances du secteur.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun système de suivi évaluation qui permet de mesurer régulièrement la performance du secteur, en utilisant des indicateurs définis au préalable. Cet engagement du secteur est indissociable de l'approche programme. Les indicateurs ne devront pas porter que sur les aspects infrastructures et l'accès au service en tant que tel, mais aussi aborder les aspects tels que la gouvernance, la qualité des services fournis, l'implication de la société civile, la prise en compte de la dimension genre, etc.

4.1 Répartition des responsabilités

Les responsabilités des différents acteurs se répartissent comme suit :

Plusieurs acteurs interviennent à ce niveau mais ceux qui sont le plus concernés sont : le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, le Ministère de l'Énergie et de l'Eau, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales. Leur rôle se résume à :

- Élaborer et mettre en œuvre la PNA
- Veiller au respect du cadre juridique
- Organiser la coordination interministérielle
- Appuyer les Collectivités Territoriales (CT) et participer au renforcement des capacités de tous les acteurs.

4.1.1. Partenaires Techniques et Financiers

Les progrès enregistrés dans l'assainissement au Mali résultent en grande partie de l'appui technique et financier des partenaires au développement à travers des projets et programmes avec l'État ou directement avec les collectivités territoriales ou des associations.

Aux agences de coopération bilatérale et multilatérale s'ajoutent les collectivités territoriales de certains pays partenaires intervenant au Mali dans le cadre de la coopération décentralisée. Cette forme de coopération reste aujourd'hui relativement modeste mais elle tend à se développer. Leur rôle consiste à :

- Appuyer le financement de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des déchets solides et des Plans Stratégiques d'Assainissement (PSA)
- Appuyer les différents cadres de concertation et suivi
- Apporter une assistance technique et financière aux collectivités et aux structures techniques.

4.1.2. Collectivités territoriales

Les Collectivités Territoriales(CT) sont constituées par le District de Bamako, les 8 Régions, les 49 cercles et les 703 communes (666 communes rurales et 37 communes urbaines), respectivement gérés par le conseil du District, des Assemblées régionales, les conseils de cercle et communaux. La loi 95-034 du 12 avril 1995 portant Code des collectivités territoriales en République du Mali a initié le **processus de décentralisation** en conférant aux CT les compétences relatives à la protection de l'environnement, notamment pour ce qui concerne la réalisation et la gestion des infrastructures et des services publics d'assainissement. Elles sont chargées de :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage
- Élaborer et mettre en œuvre les PSA
- Planifier, organiser et contrôler l'assainissement en tant que service public.

4.1.3. Secteur privé et les ONG

Les ONG ou associations intervenant dans l'assainissement sont relativement anciennes et nombreuses. Elles opèrent dans pratiquement toutes les régions, cercles et communes, surtout dans la gestion des déchets solides. Elles jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion des déchets par la réalisation d'ouvrages et par la sensibilisation.

Là encore, il existe des organes de coordination entre les ONG actifs dans l'assainissement. Ainsi leur rôle consiste à :

- Participer à la planification et la mise œuvre des PSA
- Participer à l'animation des cadres de concertation
- Participer financièrement à la réalisation des ouvrages

Ce secteur est composé d'entreprises (GIE) plus ou moins spécialisées, de quelques petits opérateurs privés opérant dans la collecte, la valorisation, la récupération et le recyclage des déchets. Certains GIE se sont regroupés au sein d'organes de coordination qui aident à leur développement ainsi qu'à la défense de leurs intérêts.

Les bureaux privés spécialisés dans le domaine des études sont rares et leur intervention se fait souvent en partenariat avec des bureaux étrangers

- Conception et maîtrise d'œuvre

- Participation au financement
- Activités de formation et sensibilisation.

4.1.4. Les Bénéficiaires

Ils jouent un rôle central dans la mise en œuvre de la PNA et dans l'équilibre financier du secteur de l'assainissement. Ce rôle justifie que les usagers et leurs représentants soient impliqués de façon étroite à toutes les étapes clés :

- Élaboration des Plans Stratégiques d'Assainissement
- Réalisation des études d'impact environnemental des ouvrages retenus
- Définition du niveau de service des dispositifs d'assainissement
- Choix du mode de gestion et de facturation des services d'assainissement
- Choix des opérateurs de proximité (collecte) en contrat avec les communes.

4.1.5. Les Institutions de recherche et de formation

Les recherches doivent permettre la mise à disposition des technologies approuvées aux usagers. Le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement CREPA MALI a eu à faire la vulgarisation et la promotion de plusieurs types de latrines (latrine dalles sanplat, Ecosan, et latrines à double fosse ventilée, bio digesteur, tranchée filtrante et le réseau d'égout à faible diamètre).

4.1.6. Organes de pilotage et de coordination

Les plus connus sont la Coordination des Acteurs Privés de l'Eau et de l'Assainissement (CAPEA) et la Coalition Nationale de la Campagne Internationale pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène du Mali (CN-CIEPA Mali/ WASH – Mali)

Le but de la Coalition WASH est de renforcer les capacités de ses membres afin d'influencer positivement les politiques gouvernementales et des partenaires au développement en matière d'eau et d'assainissement. Ses objectifs sont :

- Créer et renforcer un partenariat dynamique et solidaire entre les acteurs de la société civile évoluant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Renforcer la capacité des membres pour une meilleure participation aux campagnes de plaidoyer pour l'atteinte des objectifs de la campagne internationale ;
- Influencer les politiques gouvernementales et celles des partenaires au développement pour une meilleure prise en compte des préoccupations des citoyens en matière d'eau et d'assainissement ;
- Participer au processus de mise en œuvre du CSRP (cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté).relativement aux préoccupations liées à l'eau et à l'assainissement ;
- S'assurer que la politique nationale d'assainissement est élaborée, financée, exécutée d'ici 2009 ;
- Contribuer à la responsabilisation et à la transparence dans la gestion des fonds alloués au secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Contribuer à la mobilisation des fonds en vue de soutenir des actions de développement en matière d'eau et d'assainissement ;
- Organiser des campagnes de sensibilisations en vue d'une utilisation rationnelle des ressources en eau d'assainissement.

5 Financement du secteur

L'objectif est que l'essentiel des charges récurrentes liées à l'assainissement soient supportées par les bénéficiaires du service, ou par la collectivité territoriale lorsqu'il n'est pas possible d'associer un usager au service rendu (assainissement pluvial, déchets spéciaux).

Il revient à la commune de définir les niveaux de taxes et de tarifs acceptables pour la collectivité (ramassage des ordures, mise en décharge, évacuation des boues de vidange etc.), et de délibérer sur l'affectation de son budget « assainissement ».

Au delà de cela, la PNA préconise la création d'une redevance assainissement (liquide et solide) pour garantir la pérennité des ouvrages et équipements.

Investissements lourds : subventions de l'État et des bailleurs aux Communes

Les communes ont des difficultés à prendre en charge les investissements lourds que nécessite le développement du service public d'assainissement (centres d'enfouissement, réseaux de collecte, stations de traitement des boues de vidange, etc.).

Les communes devront donc faire appel à l'État et aux partenaires financiers extérieurs de la coopération multilatérale, bilatérale et décentralisée.

Assainissement autonome : subventions aux ménages

Les usagers doivent prendre en charge la plus grande partie des investissements relatifs aux dispositifs d'assainissement autonome (latrines, puisards, etc.). Les subventions sont possibles mais doivent être utilisées uniquement dans des contextes et pour atteindre des objectifs bien spécifiques :

- Incitation pour les ménages à investir dans l'assainissement par une subvention légère ;

A titre d'exemple

1. Pour la réalisation d'un complexe puisard plus piège à graisse coût global 150 000F l'unité l'état paye les 2/3 et le tiers est supporté par le bénéficiaires.
2. Pour l'acquisition de poubelle l'état paye 7000 FCFA l'unité cède au GIE à 3000FCFA qui revendent aux populations à 5000FCFA
3. Pour lutter contre la défection à l'air libre ATPC la population réalise la fosse ; la superstructure

- Lutte contre la pauvreté et promotion de l'accès universel au service en proposant des subventions pour équiper les ménages les plus pauvres ;
- Prise en compte de contraintes techniques fortes rendant inabordable l'équipement de standard minimum (terrain extrêmement dur, zones où la nappe phréatique est affleurant, fosses impérativement étanches, etc.) ;
- Diffusion de nouveaux standards techniques sans entraver la dynamique de la demande et l'initiative des ménages, ou test de nouveaux produits non encore disponibles sur le marché (dans une logique d'ouvrages tests).

Lignes de financement spécifiques assainissement mises en place pour les collectivités dans le cadre d'instruments qui existent déjà (ex. ANICT), avec conditions d'éligibilité (PSA, contribution à l'investissement, etc.).

Afin que les collectivités territoriales puissent faire face aux investissements lourds, la Politique Nationale d'Assainissement recommande qu'elles aient accès à des lignes de financement spécifiques, logées au niveau des outils financiers déjà existants (comme par exemple l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales). Les conditions à remplir pour accéder à ses fonds sont :

La rédaction d'un Plan Stratégique d'Assainissement à moyen terme (au moins 10 ans) accompagné d'un Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) à 5 ans ;

La mobilisation par la commune d'une part de l'investissement, soit sur fonds propres, soit en utilisant des fonds accordés par leurs partenaires ; le montant de cette contribution dépend du type d'ouvrage et ne pourra être inférieur à 5% ;

La démonstration de la durabilité des investissements envisagés, à partir d'une estimation précise des charges récurrentes et l'engagement de la commune sur un Plan d'Entretien et de Maintenance (PEM) des ouvrages qui seront financés ;

L'existence de candidats du secteur privé ou associatif intéressés pour exploiter les infrastructures réalisées ; cet intérêt peut prendre la forme d'une simple candidature ou inclure une contribution financière potentielle de l'opérateur.

Projet et programme en cours :

| Programme /Projet | Financement | Objectifs | Coût En FCFA |
|--|-----------------|--|---------------------|
| ATPC Assainissement Total Piloté par les Communautés | UNICEF | Arrêter la défection à l'air libre | PM* |
| PASEPARE 1 | Danemark | Construction de latrines familiales, scolaires et publiques | 3 milliards |
| Curage des caniveaux | État | Curage et réhabilitation de collecteurs et caniveaux | 200 millions/ an |
| AEPA / MR | BAD | Construction à Gao, Koulikoro et Ségou de 9810 latrines ; 9900 bacs lave mains etc. | 3 milliards |
| PSA | État | Élaboration de 16 PSA | 2 milliards |
| PROSEA | ASDI | Élaboration CDMT | PM |
| PASAOP | Banque Mondiale | Le cadre du suivi environnemental des activités de la phase I | PM |
| PASAM | PTF | Mission de soutien au secteur agricole | PM |
| PASP | PTF | Nettoyage et élimination des stocks | PM |
| AMADER | PTF | Les EIES des sous projets d'électrification rurale et d'énergie domestique au niveau de 42 localités | PM |

* PM : Pour mémoire c'est-à-dire à déterminer

6 Principales contraintes et opportunités du GSF

A mis parcours de la mise en œuvre des Objectifs Du Millénaire, le Mali cumule un retard considérable. La pauvreté augmente de jour en jour de manière déconcertante. Les récentes mobilisations de la société civile face à la vie chère viennent corroborer le mécontentement de la population.

L'accroissement incontrôlé du coût des matériaux de construction rend l'accessibilité technique aux services sociaux de base très faible surtout en milieu rural

6.1 Les principales contraintes sont les suivantes

Les chevauchements de responsabilités, conduisant, entre autres, à des conflits de compétences;

Gestion des déchets solides

- L'inexistence des services techniques municipaux dans beaucoup de communes
- Le déficit dans l'application des textes législatifs et réglementaires.
- l'absence de cadre de concertation permanent traitant des questions de déchets solides malgré les quelques exemples existants ;
- l'insuffisance de subventions, fait que le secteur n'est pas incitatif.
- analphabétisme, méconnaissance et incivisme au niveau des bénéficiaires

Gestion des déchets spéciaux

- la non fonctionnalité du Comité Interministériel de Gestion des questions Environnementales;
- l'insuffisance de mise en œuvre des conventions internationales;
- l'insuffisance de textes législatifs, réglementaires et normatifs spécifiques aux déchets spéciaux.
-

Gestion des déchets liquides

- le comité interministériel de coordination du secteur eau et assainissement a été créé par décret n°95-447/PM-RM du 27 décembre 1995. Il est doté par arrêté ministériel d'octobre 1996, de deux commissions «Gestion des Eaux » et «Environnement et Santé » qui ne sont pas opérationnelles;
- le faible niveau de financement des infrastructures de base, le faible revenu des populations, les difficultés de recouvrement des prêts fragilisent ce domaine.

Gestion des eaux pluviales

- Faiblesse des moyens et coût élevé des collecteurs et caniveaux;
- L'insuffisance de cadres de concertation entre les intervenants de l'assainissement

Transfert de compétence

Les difficultés sont globalement d'ordres financier et technique.

- lisibilité insuffisante dans le transfert des ressources financières du budget d'État vers les budgets des collectivités;
- l'insuffisance des ressources financières propres et les difficultés de mobilisation (faible niveau de recouvrement, incivisme fiscal, manque de transparence...)
- les difficultés d'accès aux fonds sectoriels, sources par ailleurs de double emploi, et la lourdeur des mécanismes de décaissement des partenaires;

Il apparaît une faiblesse dans les compétences organisationnelles et techniques des acteurs : il faudra mettre en place un cadre exhaustif permettant de préciser l'ensemble des compétences et moyens transférés, les conditions de ces transferts et les nouveaux rapports de collaboration qui doivent s'établir entre les collectivités territoriales et les services de l'État

6.2 Les principales opportunités

Gestion des déchets solides

Les communes sont responsables de la maîtrise d'ouvrages en Assainissement;

- Les communes d'une même région ont la possibilité de se regrouper en communauté de communes (intercommunalité) pour la mise en commun des moyens.
- Le jumelage et la coopération.
- L'existence de GIE expérimentés dans la fourniture de service dans les grandes villes et les villes secondaires et d'ONG et associations spécialisés dans la GDS ;
- La formation de plusieurs cadres de coordination et de concertation regroupant les principaux intervenants;
- L'engagement de la société civile et sa longue expérience dans la mise en œuvre de projets communautaires.

Gestion des déchets spéciaux

- l'existence d'une Politique Nationale de l'Assainissement et d'une volonté politique nationale favorable à la gestion des déchets spéciaux;
- un contexte international favorable aux problèmes environnementaux liés aux déchets spéciaux;
- existence d'un Plan National de Gestion des déchets Biomédicaux (DBM).

Gestion des déchets liquides

l'Existence de quelques structures de formations comme ENI, ECICA, IPR-IFRA etc.
l'Existence d'une gamme variée de technologies appropriées (latrine VIP, latrines ECOSAN, latrines avec dalle Sanplat, bio digesteur, tranchée filtrante et le réseau d'égout à faible diamètre etc.)

Gestion des eaux pluviales

- L'existence d'un département ministériel en charge des différents domaines de l'assainissement et de structures déconcentrées dans chaque région;
- Existence de volonté politique pour la gestion du secteur. et d'une stratégie spécifique à la gestion des eaux pluviales
- Transfert de compétence

Le processus de transfert de compétences et de ressources a connu, à ce jour, trois évolutions majeures, que l'on peut considérer comme des atouts, marquées par :

- l'attribution des compétences et des ressources par voie législative
- les transferts automatiques
- les transferts modulés

Les infrastructures, équipements et ouvrages réalisés par l'État et ou avec l'aide des partenaires doivent être transférés par voie législatives par les représentants de l'État.

Le transfert s'appuiera sur des outils méthodologiques de gestion qui comprendront entre autres :

- la convention de délégation de gestion,
- le cahier de charges,
- le contrat de gestion.

Depuis l'installation des organes des collectivités territoriales, après les élections communales de 1999, l'assainissement a été transféré automatiquement en même temps que d'autres compétences comme activités inhérentes au fonctionnement des collectivités territoriales.

L'existence des structures et équipements d'assainissement et leur transfert aux collectivités territoriales devraient se traduire en suivant une démarche de progressivité.

Au cours de la période récente, le Mali a mis en œuvre, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), une série de programmes de réformes qui a permis :

- de réaliser un taux de croissance moyen de 5%,
- de contenir l'inflation à moins de 3%
- de faire des progrès dans l'assainissement des finances publiques. Ces résultats lui ont permis d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en 2003 et de bénéficier de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) en 2006.

Conscient que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réformes structurelles ont constitué un obstacle à l'accélération de la croissance, le Gouvernement du Mali entend donner une nouvelle impulsion à l'exécution de ces réformes.

7 Les lacunes dans les connaissances

Malgré les efforts entrepris par le gouvernement du Mali et ses partenaires, l'analyse du cadre de vie a montré que la situation reste très préoccupante. On note entre autres :

- L'absence d'un état de référence en matière d'assainissement ;
- L'insuffisance de normes en matière d'assainissement ;
- Insuffisance de moyens logistiques et financiers pour assurer la collecte et le traitement des informations de la base de données récemment élaborée ;
- L'absence d'études de catégorisation des déchets ;
- Insuffisance de formation continue du personnel des structures centrales et déconcentrées de l'État, du personnel des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé ;
- Prise en compte insuffisante dans le cursus scolaire des écoles techniques des formations en assainissement ;
- Prise en compte insuffisante de l'assainissement dans le domaine de la recherche ;
- Prise en compte insuffisante des cours sur l'hygiène dans les programmes d'enseignement des écoles primaires
- Difficulté d'accès des jeunes entrepreneurs du domaine de l'assainissement
- Il faut également noter que les enquêtes démographiques de santé (EDS) ne fournissent que des données sur les latrines.

Par ailleurs la consultation sectorielle en 2004 et les revues 2006 et 2007 du secteur Eau et Assainissement ont prouvé que le secteur de l'assainissement ne dispose pas d'un véritable Plan National d'accès à l'assainissement afin de mieux opérationnaliser la politique et les stratégies en cours.

- Le secteur privé sera le principal vecteur de la croissance. Les actions du Gouvernement visent une amélioration du cadre juridique et réglementaire des affaires (relecture de la Loi sur les Études d'Impact Environnemental (EIE), sur le code de travail, simplification et harmonisation des documents pour la réduction des frais de mutation de la propriété). La mise en œuvre des cinq stratégies permettra l'augmentation du taux d'accès à l'assainissement et la création des agences de développement pour l'eau et l'assainissement.
- La pollution industrielles est peu connu car demande souvent une expertise pour situé les impacts

Plusieurs initiatives attestent et renforcent cette volonté politique, notamment :

- Tenue de la revue sectorielle sur l'eau et l'assainissement parrainé par les deux Ministres avec la participation des PTF et des les collectivités.
- Élaboration de CDMT
- Adoption de certains textes législatifs et réglementaires
- le Projet d'Appui aux Sources de Croissance (PASC) qui vise à accroître de façon significative le volume des investissements privés, nationaux et étrangers, et à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises au Mali par l'amélioration du cadre juridique et du climat des investissements, du développement des infrastructures et des services financiers.

Le développement du Partenariat Public -Privé sera un instrument privilégié de développement du secteur privé.

Il s'a gira de faire en sorte que les acteurs représentatifs du secteur privé soient plus impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour la résolution des dysfonctionnements structurels (Coordination des GIE ; CAPEA ; Coalition WASH ; Coopératifs ; Entreprises Bureau d'étude ; etc.) ; L'intégration de l'économie malienne au Système commercial multilatéral sera renforcée comme indiqué dans le CSCRP. Difficultés d'accès au crédit du secteur privé et des structures associatives de jeunes et de femmes intervenant dans l'assainissement

En vue de soutenir le développement des secteurs productifs, les principales mesures porteront sur :

- Clarification des rôles et les responsabilités de chaque intervenant;
- Création des services techniques fonctionnels dans les municipalités;
- Création et dynamisation les cadres de concertation à tous les niveaux.
- Amélioration de la couverture des besoins en ouvrages et équipements fonctionnels ;
- Atténuation des nuisances liées au comportement
- Renforcement des capacités d'intervention des acteurs

Ces mesures doivent être soutenues par l'élaboration de la Politique Nationale de Contrôle des Pollutions et des Nuisances et de Plan d'action nationale en matière d'assainissement suivi de la mise en place des cadres de concertations au niveau nationale ; régionale ;cercle et communales.

Aussi, il sera procédé à l'évaluation chaque 5 ans et la relecture de la politique nationale

- la promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural ;
- la nécessité d'une meilleure articulation entre la DNH et la DNACPN afin de promouvoir une synergie dans les différentes interventions ;
- l'appui conseil aux Collectivités Territoriales pour une meilleure gestion des infrastructures en vue de la pérennisation des actions réalisées ;
- le renforcement des capacités en ressources humaines et financières des services nationaux et déconcentrés ;
- la conception et la mise en place d'un système de suivi évaluation sectoriel performant ;
- la réactivation du comité de pilotage du PROSEA ;
- Une meilleure articulation du PROSEA avec la décentralisation à travers une forte implication des Collectivités Territoriales dans la planification et la gestion des infrastructures conformément à la politique de décentralisation et la prise en compte des PDSEC dans la programmation sectorielle;
- La prise en compte du volet assainissement dans l'étude relative au mécanisme de financement du PROSEA.
- La mise en place des outils de base et l'accompagnement dans la mise en œuvre progressive d'un appui budgétaire sectoriel (ABS) d'ici à 2010.
- Le renforcement du processus d'élaboration des CDMT sectoriels.

La mise en œuvre des programmes du CSCRP -PDES et des OMD nécessite pour la période 2008 - 2012, un montant global d'environ 8 676 milliards de FCFA, dont 51% pour les investissements.

Sur le montant du financement global du cadre des dépenses à moyen, terme (CDMT) pour la gestion des eaux pluviales seulement 4. 674 milliards de FCFA sont mobilisables au titre du budget national, 7.016 milliards par des projets et programmes financés par les Partenaires Techniques et Financiers. Le gap de financement s'élève à 7.631 milliards de FCFA.

La répartition par acteur du financement est la suivante : (Budget BPO 2010 – 2012, DNACPN)

Financement acquis

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| ▪ Budget National : | 4 674 224 660 f CFA |
| ▪ Collectivités/ Privés : | 4 590 097 000 f CFA |
| ▪ PTF : | 7 016 085 488 f CFA |

Financement à rechercher : 7 631 744 581 f CFA

Voir annexe 1

Le Mali attend de la communauté internationale un engagement fort à soutenir ses actions de développement conformément à l'esprit des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

8 Recommandations

Il faudra des actions suivantes :

- Mettre en place les infrastructures de base qui ne peut pas aller sans la promotion des ressources humaines et le développement de l'environnement technique.
- Développer l'assainissement individuel aux conditions de coût minimales
- Développer un lien fort entre assainissement Santé et hygiène et pauvreté.
- Élaborer une Politique Nationale de Contrôle des Pollutions et des Nuisances
- Réadapter le dispositif institutionnel car nous sommes allés trop vite dans la déconcentration des services alors que le service n'est pas renforcé

Et les financements de :

- 22 Plans sectoriels de développement réalisés avec le concours de WaterAid (PSD)
- 16 Plans Stratégiques d'assainissement (PSA)
- Politique Nationale d'Assainissement et ses 5 stratégies seul le plan d'action de la stratégie des déchets liquides a été déjà élaborée donc appuyer l'élaboration des 4 autres plans d'actions et celui de la PNA
- Plan d'action d'AfricanSan
- ATPC

Bibliographie

CPS/Santé, 2006 : Tendances de quelques Indicateurs de Santé déterminant l'État de l'Environnement Sanitaire au Mali de 2000 à 2006

CSCR, 2007 – 2011 : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2ème génération

MSSPA, 2001 : Plan d'Action National d'Hygiène publique 1997-2001 Août 1996

PAGIRE, 2006 : Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (MEME)

DNSI, 2006 : Rapport d'analyse ELIM 2006, 84 pages

Rapport annuel de la DNACPN 2007, 79 pages et 2008,

Programme des Nations Unies : Rapport de la Commission pour les Établissements Humains 18^{ème} session février 2001, 60 pages.

Plan Décennal pour la réalisation des OMD au MALI 2006-2015, Avril 2008, 74pages

Rapport État des lieux de l'Alimentation en eau et Assainissement dans les quartiers les plus défavorisés du District de Bamako. *Mahamadou MAKANGUILE, 2008 HABITAT/ONIDI*

Schéma Directeur et programme de drainage des eaux pluviales et des eaux usées du District de Bamako : financement BAD ; SETA et al, 2008, 97 pages

La Politique Nationale d'Assainissement du Mali - novembre 2007 DNACPN, 65 pages et les 5 stratégies.

Rapport annuel du Conseil de Concertation pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement (WSSCC)

Plan stratégique du comité national de pilotage de la coalition WASH.

PLAN D'ACTION DU MALI – AFRICASAN +5 pour 2008-2010

Annexes

- 1 Budget Plan d'action de l'Axe: Amélioration du cadre de vie
- 2 Budget spécial d'investissement
- 3 Récapitulatif budgets 2006, 2007et inscriptions 2009
- 4 Plan d'action du Mali – Africasan +5 pour 2008-2010
- 5 PV de la consultation avec les membres de l'équipe CN-CIEPA MALI/WASH-MALI
- 6 TDR
- 7 La Politique Nationale d'Assainissement
- 8 Stratégie de gestion des eaux pluviales
- 9 Stratégie de gestion des déchets solides
- 10 Stratégie de gestion des déchets liquides
- 11 Stratégie de gestion des déchets spéciaux
- 12 Stratégie de transfert de compétence

BUDGET PLAN D'ACTION DE L'AXE : AMELIORATION DU CADRE DE VIE

| Stratégie | Montant Total en f cfa | Montant Priorité 1 | | | Montant Priorité 2 en f cfa |
|---|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | | Financement acquis en f cfa | Financement à rechercher en f cfa | Financement total en f cfa | |
| 1. Stratégie nationale de gestion des déchets solides | 47, 537, 000, 000 | 4, 240, 000, 000 | 17, 000, 000, 000 | 21,240, 000, 000 | 26, 297, 000 ,000 |
| 2. Stratégie nationale de gestion des déchets spéciaux | 20, 670, 000, 000 | - | 200, 000, 000 | 200, 000, 000 | 20,470, 000, 000 |
| 3. Stratégie nationale de gestion des déchets liquides | 25, 440, 000, 000 | - | 4, 000, 000, 000 | 4, 000,000, 000 | 21,440, 000 ,000 |
| 4 .Stratégie nationale de gestion des eaux pluviales | 31, 996, 000,000 | - | 5, 000, 000,000 | 5, 000, 000 ,000 | 26,996, 000, 000 |
| 5. Stratégie nationale de transfert des compétences en assainissement | 7, 690, 000,000 | - | 200 ,000 ,000 | 200, 000, 000 | 7, 490 ,000 ,000 |
| 6. Politique nationale santé et environnement | 1, 586, 000,000 | - | 30, 000 ,000 | 30,000, 000 | 1,556, 000, 000 |
| 7. Stratégie nationale d'aménagement urbain en environnement | 450, 000,000 | - | - | - | 450 ,000 ,000 |
| 8. Stratégie nationale de gestion de la pollution de l'air | 1, 380, 000, 000 | - | 100, 000 ,000 | 100, 000 ,000 | 1, 280,000, 000 |
| TOTAL | 136, 989, 000 ,000 | 4, 240, 000, 000 | 26,530, 000,000 | 30,770, 000, 000 | 106, 219, 000 ,000 |

Source : Assises Nationale sur l'environnement MEA, juin 2009

Budget spécial d'investissement (BSI) : Allocations 2006, 2007, 2008 et prévisions 2009

| Projets | Dotation budget 2006 | Dotation budget 2007 | Dotation budget 2008 | Inscription budget 2009 | Taux d'évolution du budget 2008 par rapport à 2007 | Observations |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|--|--|
| Étude d'élaboration de plans stratégiques d'assainissement (Yélimané et Bougouni) | 250 000 000 | 211 775 000 | 150 000 000 | 150 000 000 | 00% | |
| Curage caniveau/assainissement District de Bamako | 200 000 000 | 200 000 000 | 200 000 000 | 200 000 000 | 00% | |
| Construction de puisards lavoirs | 90 000 000 | 88 650 000 | 00 | 28 000 000 | | |
| Construction/équipement/DNACPN/ DRACPN | 72 000 000 | 65 010 000 | 00 | 00 | 00 | Le bureau DNACPN n'a pas reçu de fond |
| Construction décharge contrôlée compactée de Noumoubougou | 200 000 000 | 265 950 000 | 300 000 000 | 1 500 000 000 | 32,97% | |
| Construction décharge de Sikasso (l'acquisition d'un compacteur de déchets et de deux camions multi benne) | 250 000 000 | 174 850 000 | 50 000 000 | 000 | | Construction terminée et décharge opérationnelle |
| Dissémination de la PNA | 000 | 50 000 000 | 000 | 00 | | |
| Études d'élaboration d'une base de données de l'assainissement | 000 | 20 000 000 | 40 000 000 | 00 | | |
| Élaboration de la Politique Nationale du Contrôle de pollution | 000 | 000 | 60 000 000 | 00 | | |
| PASP | | | | 150 000 000 | | |
| TOTAL | 1 075 000 000 | 1 091 235 000 | 765 000 000 | | 1,51% | |

Source : Rapport annuel 2008 de la DNACPN

Récapitulatif budget :

Tableau Récapitulatif budgets 2006, 2007 et inscriptions 2009

| Nature | Dotation budgétaire 2007 | Dotation budgétaire 2008 | Inscription budgétaire 2009 | Ecart 2008 - 2009 | Taux d'évolution du budget par rapport à l'année 2008 |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|-------------------|---|
| Budget National | 178 574 000 | 180 784 000 | 180 784 000 | 0% | 0% |
| BSI | 1 091 235 000 | 765 000 000 | 670 260 000 | -94 740 000 | -0,87% |
| Total | 1 269 809 000 | 945 784 000 | 851 044 000 | -94 740 000 | -0,89% |

Source : Rapport annuel 2008 de la DNACPN

Le GAP de financement 2007 – 2008 du budget s'explique par la baisse sensible des provisions allouées pour :

- la part du budget national alloué (-13,31%)
- la réalisation des PSA (-15%),
- la construction du CET de Sikasso (00% alloué)
- et la clôture ou l'absence de financement de certains postes budgétaires (PNA ; Etude base de données etc.)

Le financement sur le BSI a connu une légère hausse suite à l'inscription de nouveaux postes budgétaires.

Plan d'action du Mali- Africans+5 2008-2010

| | Quels sont les besoins prioritaires? | Actions à mener | Institutions responsables | Apprendre de | Évidence |
|------------------------|---|---|---|---------------|--|
| Domaine Prioritaire | Situation Actuelle | Activités | Responsable | Timing | Indicateurs |
| Cadre institutionnel | Existence d'un Ministère de l'Environnement et de L'Assainissement et d'une Direction technique chargée de l'assainissement, mais autres ministères tels que l'Énergies, Mines, Eau et Santé renferment en leurs seins des départements d'hygiène et d'assainissement | Revue institutionnelle de l'assainissement et de l'hygiène et définition claire des rôles et des responsabilités | Direction Nationale d'Assainissement et du Contrôle de Pollutions et des nuisances (DNACPN) | Juillet 2008 | Reforme institutionnelle et Politique Nationale d'Assainissement |
| Coordination | Il existe une leadership mais il y a une insuffisance dans la coordination | Création et dynamisation de cadres de concertation au niveau national, régional et local | DNACPN | Octobre 2008 | Rapports de rencontres de coordination |
| Politique et Stratégie | Au Mali, il existe une politique Nationale de l'Assainissement et des stratégies de mise en œuvre | Un plan d'action budgétisé en rapport avec la stratégie de financement durable a été élaboré, il reste à élaborer le Plan National d'Accès à l'Assainissement | DNACPN | Janvier 2009 | Un Plan de mise en œuvre budgétisé et publié |
| Financement | Il existe un plan | Mise en place d'un fonds | Ministère des | Décembre 2008 | Montant de fonds mobilisés pour |

| | | | | | |
|--|---|--|---|--------------|---|
| | d'investissent mais pas de financement | d'appui aux communes pour le financement des programmes publics et privés | Finances | | la mise en œuvre des programmes, rapports d'audit et d'évaluation |
| Approche pour la demande dans la fourniture des services d'hygiène et d'assainissement | Changement de comportement à une échelle limitée | Développer au niveau national des programmes de sensibilisation de communication et d'éducation | DNACPN et Assainissement à base communautaire (ABC) | Janvier 2009 | Rapport d'évaluation des programmes pilotes incluant étude d'impact |
| Decentralisation | Au Mali, l'assainissement est jusqu'à présent contrôlé au niveau central, pendant que les communes ont le mandat de la fourniture des services d'assainissement. Cependant le transfert des fonds aux collectivités n'est pas effectif. | Rendre effectif le transfert des fonds au niveau local | Ministère des finances | Juin 2009 | Pourcentage des fonds transférés aux collectivités territoriales |
| Renforcement des capacités | Insuffisances de ressources humaines, financières et matérielles | Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités | DNACPN | Janvier 2009 | Pourcentage du budget alloué au renforcement des capacités |
| Mesure d'impact et suivi évaluation | Il n'existe pas de système de suivi évaluation | Mettre en place un système de suivi évaluation au sein des structures existantes en rapport avec le processus budgétaire | DNACPN | Octobre 2008 | Fonctionnalité du système de suivi évaluation |

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT REPUBLIQUE DU MALI ET DE L'ASSAINISSEMENT

Un Peuple –Un But- Une Foi

DIRECTION NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES NUISSANCES

Procès verbal de la Consultation relative a l'examen du rapport sur l'état de l'assainissement et analyse des lacunes

L'an deux mille neuf et le trois septembre à 10h s'est tenue dans la salle de réunion de la DNACPN, la séance de consultation publique pour l'analyse du rapport sur l'état de l'assainissement et analyse des lacunes.

La séance était présidée par Mr Modibo DIALLO représentant le Directeur National de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances.

Etaient présent, les représentants des structures suivantes :

- Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN)
- Coalition Nationale de la Campagne Internationale pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène du Mali (CN-CIEPA Mali/ WASH – Mali)
- Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH)
- Water Aid
- Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA)
- Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales (STP /CIGQE)

Le rapport a été présenté par Mr Mahamadou MAKANGUILE Consultant et les membres ont fait les observations et les contributions suivantes.

Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH)

Nous sommes parti trop vite allé à la décentralisation alors que les services n'est pas renforcé, il n'y a pas de dispositif institutionnel et ont veut avoir les résultats .Si nous faisons la relation entre pauvreté et assainissement nous allons avancé plus vîtes.

Nous pensons que la première contrainte est l'environnement institutionnel car c'est pas un CDMT (Cadre de Dépense à Moyen Terme) qui va résoudre nos problèmes, il faudra mettre d'abord les infrastructures de bases et ensuite les ressources humaines et compléter par la mobilisation financière.

Il ne faudra pas que les financements des projets et programmes soient toujours liés aux seuls bailleurs de fonds et développer le lien fort entre assainissement, santé hygiène et pauvreté.

Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQE).

Ce joint aux remerciements.

Page 20 : Parmi les faiblesses il manque la pollution industrielle.

Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA)

Page 7 § 3

Quelles sont les deux stations de boues de vidanges qui sont fonctionnels à Bamako.

Page 8

Pour l'éducation à l'hygiène et assainissement je vous informe qu'au niveau de l'institut de formation en santé il ya des techniciens qui sont formés avec un diplôme de Bac + 3 ans.

Page 19

Il faudra ajouté le jumelage et la coopération aux sources de financement.

Page 22

Il faudra remplacer le mot Gap de financement par déficits ou écart de financement. Aussi les propositions de recommandations doivent être en rapport avec les lacunes.

Coalition Nationale de la Campagne Internationale pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène du Mali (CN-CIEPA Mali/ WASH – Mali)

Le document est très riche en information et bien aérer, au niveau de la forme nous n'avons pas d'observations mais sur le fond voici nos remarques.

Page 3

Au niveau des sigles et abréviations il faudra écrire en toute lettre me nom de la coalition Wash et Water Aid.

Page 5

Il ya des erreurs de frappe et de ponctuations. Le 28 janvier.
Après sources Elim 2006, pourquoi 2fois point.

Page 10

Equipement sans « s »

Remplacer manque d'assainissement par insuffisance d'assainissement.

Water Aid

Après les remerciements comme les autres.

Pages 4

Il faudra dire clairement que c'est la DNACPN fait les politiques et les autres viennent en appui. Le consultant à trop parlé de la santé même s'il ya un lien fort.

Page 8

Situé ATPC dans son contexte.

Définir le rôle et responsabilité des acteurs.

Page 16

IL faudra une bonne introduction et faire un état du financement qui finance quoi ?; les montants alloués , l'évolution des chiffres.

Page 18

Expliquer un peu plus le transfert de compétence.

Page 20

Faire un paragraphe d'introduction pour tout expliqués. Aussi les débuts des phrases doivent être harmonisé soit les verbes soit les noms.

Page 22

Il ya beaucoup d'informations et il manque un peu de structuration, il faut aller droit au but et se focalisé sur les termes de références.

Sur la base la base l'engagement pris par le consultant de porter les corrections nécessaire au document les représentants des s structures présent à la consultation ont adapté le rapport sur l'état de l'assainissement et analyse des lacunes.

Le secrétaire de séance



Séni dit Papa DIARRA

Le Président de séance

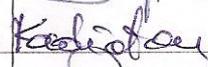
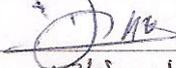
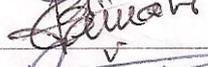
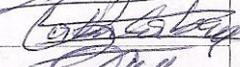
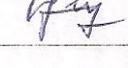


Modibo DIALLO
Chef de Division Assainissement/DNACPN



**Liste de présence de la réunion de l'examen du rapport sur l'état
de l'assainissement et analyse des lacunes**

03/09/2009

| N° | Noms et prénoms | Structure | Contact | Emargement |
|----|--------------------|--------------|-------------|---|
| 1 | Bouïma THIERO | DN 4 | 6679 18 70 |  |
| 2 | cheick oumar BA | CREPA-MAH | 79 30 17 76 |  |
| 3 | Mahamadou Makoumli | Consultant | 66 73-40-53 |  |
| 4 | Séni dit Papadiana | rapporteur | 76 32 56 02 |  |
| 5 | Kadiatou AW | WATERAID | 20-29-54-50 |  |
| 6 | Modibo Diello | DNACPN | 7630-5121 |  |
| 7 | Zdrissa Camara | CN-CIEPA | 76-48-03-23 |  |
| 8 | Bourama TRAORE | CN-CIEPA/PME | 6679 18 66 |  |
| 9 | Taharaba Bouraïm | CN-CIEPA | 760 91813 |  |
| 10 | Drissa Traore | DNACPN | 76 43 72 55 |  |
| 11 | Tiefing Traoré | STP/CIC&QE | 20 23 10 74 |  |
| 12 | | | | |
| 13 | | | | |
| 14 | | | | |
| 15 | | | | |

DIRECTION NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT ET
DU CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES



31 AOUT 2009

Bamako, le

AVIS DE REUNION N°...../MEA-DNACPN

Le Directeur National de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances convie en réunion le Jeudi 03 septembre 2009 à 10 heures dans la salle de réunion de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances des structures ci-dessous désignées. Il s'agit de :

| N° | Structures | Nbre |
|----|--|------|
| 1 | Coalition WASH | 1 |
| 2 | Water Aid | 1 |
| 3 | La Direction Nationale de l'Hydraulique DNH | 1 |
| 4 | Centre Régionale pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA-MALI) | 1 |
| 5 | Le Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales (STP-CIGQE) | 1 |

Ordre du jour : Examen du rapport sur l'état de L'assainissement et analyse des lacunes.

Pièces jointes : 01 rapport

NB : Les participants sont priés de se munir de leurs observations écrites.

P/Le Directeur National/Po
L'Adjoint

Boubacar DIAKITE
Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole

31/08/09

Reçue 31/08/09



**Liste de présence de la réunion de l'examen du rapport sur l'état
de l'assainissement et analyse des lacunes
Bamako, le 03 septembre 2009**

| N° | Noms et prénoms | Structure | Contact | Email |
|-----------|------------------------|------------------|----------------|---|
| 1 | Bouréma THIERO | DNH | 66 79 18 70 | bthiero@hotmail.com |
| 2 | Cheick Oumar BA | CREPA-Mali | 79 30 17 76 | Barouba07@yahoo.fr |
| 3 | Mahamadou MAKANGUILE | Consultant | 66 73 40 53 | mahamak@gmail.com |
| 4 | Séni dit Papa DIARRA | Rapporteur | 76 32 56 02 | seniditpapa@yahoo.fr |
| 5 | Kadiatou AW | Water-Aid | 20 29 54 50 | Ousouboy20a@yahoo.fr |
| 6 | Modibo DIALLO | DNACPN | 76 30 51 21 | Modibo57@yahoo.fr |
| 7 | Idrissa CAMARA | CN-CIEPA | 76 46 03 23 | Idicam2000@yahoo.fr |
| 8 | Bourama TRAORE | CN-CIEPA | 66 79 18 66 | pnemali@afrisonemali.net |
| 9 | Bouréïma Tabalaba | CN-CIEPA | 76 02 18 13 | tabalabab@yahoo.fr ou enciepamali@yahoo.fr |
| 10 | Drissa TRAORE | DNACPN | 76 43 72 55 | ddrisml@yahoo.fr |
| 11 | Tiéfing TRAORE | STP-CIGQE | 20 23 10 74 | tiefingtraore@yahoo.fr |